

CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2015

Rapport sommaire de la séance du conseil communal du lundi, 26 octobre 2015.

Présents: MM. Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Jeannot Jeanpaul et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten, Jos Thill, Lucien Fusulier, Frank Pirrotte, Danielle Schmit, Joseph Hames, René Robinet, Fred Reuter, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Marc Hansen et Nico Funck, conseillers ; Alain Schwarz, secrétaire.

Excusé: M. Eric Sassel, conseiller.

Début de la séance à 18.00 heures.

- 1) **Aménagement communal et développement urbain - Approbation du projet d'aménagement général de la commune de Käerjeng conformément à la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Décision rectificative en vertu de l'article 14 de la prédite loi.**

A l'unanimité des voix, le conseil communal rejette la réclamation introduite en date du 16 décembre 2014 par l'étude Krieger Associates pour le compte du sieur Oliboni pour le fait qu'elle a été introduite en dehors des délais légaux.

Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les conseillers Fred Reuter et Frank Pirrotte n'ont participé ni aux discussions, ni au votes.

Approbation unanime.

- 2) **Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng — Modification ponctuelle du « Centre de Clemency » - Décision formelle du conseil communal à ne pas procéder à une évaluation sur les incidences environnementales, telle que prévue par la loi du 22/05/2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.**

Approbation unanime.

- 3) **Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.**

- a) Rue de l'Eglise à Bascharage – route barrée, à partir du 12 octobre jusqu'à la fin des travaux ;
- b) Rue du Bois à Bascharage – trottoir supprimé devant la maison n° 4, à partir du 30 octobre jusqu'au 9 novembre 2015 ;
- c) Rue de la Reconnaissance Nationale à Bascharage – stationnement interdit devant la maison n° 51, à partir du 27 octobre jusqu'au 27 novembre 2015 ;

Approbation unanime.

Fin de la séance : 18.15 heures